



SIVOM de BOUSSIÈRES
Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 07-04-2015

Le Comité Syndical du SIVOM de BOUSSIERES s'est réuni au siège du syndicat, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain FELICE

Étaient présents : HAEGELIN André, MARESCHAL Claude, BAILLY Lily, ASTRIC Bertrand, BONNOT Bernard, MICHON Rémy, MONNIER André, FELICE Alain, AVIS Jacky, BERGEROT Serge, FIGUET Pierre, MAY Jean-Michel, CORNU Paul, PECAUD Jean-Paul

Étaient présents sans pouvoir prendre part au vote : WALLIANG Bernadette (suppléante de MAY Jean-Michel)

Étaient excusés : VIPREY Chantal (procuration à HAEGELIN André), MIGUEL Carlos, JACQUIN Denis

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité.

M. PECAUD Jean-Paul ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

1) Présentation du compte de gestion 2014 établi par le percepteur

Le Président donne lecture des résultats du compte de gestion dressé par le Percepteur, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture	37 406.23 €	- 21 153.31 €

Excédent global de clôture : 16 252.92 €

Le comité syndical, après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, doit déclarer si le compte de gestion 2014 établi par le Percepteur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le comité syndical après délibération approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014.

2) Présentation et approbation du compte administratif 2014.

Le Président donne lecture du compte administratif 2014 (détails en annexe 1)

FONCTIONNEMENT	BP 2014	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	463 413,62 €	419 606,91 €
Charges à caractère général	91 633,62 €	79 364,53 €
Charges de personnel	315 620,00 €	309 409,31 €
Charges d'élus et gestion courante	15 000,00 €	14 452,14 €
Charges financières (intérêts)	9 000,00 €	8 914,43 €
Pertes sur créances irrécouvrables	1 600,00 €	1 466,50 €
Opérations d'ordre entre sections	6 000,00 €	6 000,00 €
Virement à la section d'investissement	24 560,00 €	0,00 €

Recettes de fonctionnement	463 413,62 €	457 013,14 €
Participation des communes	410 096,29 €	410 097,63 €
Prestations de services	11 000,00 €	1 534,10 €
Atténuation de charges	30 000,00 €	32 644,50 €
Remboursement assurances	2 924,62 €	3 210,65 €
Mandats annulés exercice antérieur	0,00 €	133,55 €
Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	6 000,00 €	6 000,00 €
Excédent antérieur reporté	3 392,71 €	3 392,71 €

INVESTISSEMENT	BP 2014	CA 2014
Dépenses d'investissement	92 502,36 €	92 045,28 €
Remboursement d'emprunt (capital)	17 500,00 €	17 205,29 €
Immobilisations corporelles	41 300,00 €	41 137,63 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	33 702,36 €	33 702,36 €
Recettes d'investissement	92 502,36 €	70 891,97 €
FCTVA	4 440,00 €	6 189,61 €
Excédent de fonctionnement (1068)	33 502,36 €	33 702,36 €
Emprunt	25 000,00 €	25 000,00 €
Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00 €	6 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	24 560,00 €	0,00 €

Puis le Président quitte la salle de conseil. Le comité syndical élit Madame Lily BAILLY Présidente de séance de vote du compte administratif.

La vue d'ensemble du compte administratif 2014 est la suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2014	Section de fonctionnement	419 606.91 €	453 620.43 €
	Section d'investissement	58 342.92 €	70 891.97 €
Reports de l'exercice 2013	Report en section de fonctionnement	0.00 €	3 392.71€
	Report en section d'investissement	33 702.36 €	0.00 €
TOTAL		511 652.19 €	527 905.11 €
Restes à réaliser 2014	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €

La Présidente de la séance de vote du compte administratif fait procéder au vote du compte administratif.

Le comité syndical après délibération approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2014

Le Président annonce que le résultat d'exécution du compte administratif 2014 fait apparaître un excédent en fonctionnement de 37 406.23 € et un déficit d'investissement de 21 153.31 €. Le tableau suivant synthétise les résultats de l'exercice.

Résultat fonctionnement (excédent)	Résultat investissement (déficit)	RAR recettes – RAR dépenses (excédent)	Affectation au 1068	Reprise des résultats en fonctionnement
37 406.23 €	21 153.31 €	0.00 €	21 153.31 €	16 252.92 €

Le Président propose de prélever sur l'excédent de fonctionnement la somme de 21 153.31 € pour l'affecter à l'article 1068. Le solde du résultat de l'exercice 2014, soit 16 252.92 €, sera repris en recette de fonctionnement au budget 2015, au compte 002.

Le Président fait procéder au vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

Le comité syndical après délibération approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

4) Vote du budget primitif de l'exercice 2015

Le Président rappelle que le SIVOM a été créé pour mutualiser les moyens des communes de façon à offrir des prestations de qualité à moindre coût. Les deux principales compétences du SIVOM en terme de personnel, mais qui sont également celles qui ont le budget le plus important, sont l'entretien général des communes et le secrétariat-comptabilité des communes.

Le Président tient à rappeler rapidement le développement du SIVOM :

- 1977 : fondation du SIVOM, 2 agents pour l'entretien général de 6 communes (pas de matériel autre que le matériel personnel des agents). Tontes et entretien des bâtiments sont les principales missions
- 1996 : 3 agents pour l'entretien de 6 communes, 1 camion, 1 fourgonnette, tondeuse et débroussailleuse. Les missions sont les mêmes.
- 2014 : 9 agents pour l'entretien de 8 communes, 2 pour le secrétariat de 3 communes, 1 directeur qui assure de nombreuses missions administratives et techniques, 3 camions, 2 fourgonnettes, 2 tracteurs et leurs équipements, du matériel de fauchage dont une épareuse et un tracteur tondeuse, du matériel de voirie dont une goudronneuse, du matériel de sécurité (panneaux, vêtements de travail ...), bientôt un broyeur. Les missions ont beaucoup évolué et le SIVOM propose aux communes des compétences en TP (réparation de voirie, réalisation de trottoirs, pose de bordures, réparations de tampons, réparation de réseaux d'eau et d'assainissement, murs de soutènement, travaux divers de mini-pelle...), des compétences en entretien de bâtiments (électricité, réfection des logements communaux, création d'aménagements intérieurs), des travaux en hauteur (nacelle), des compétences en espaces verts (entretien des talus, des espaces verts, des massifs), des compétences en entretien de véhicules et matériels pour réduire les coûts, des compétences en secrétariat (secrétaire de mairie, comptabilité).

Toutes ces compétences ont été développées et proposées par les deux Présidents qui se sont succédés depuis la création du SIVOM, et ont été mise en place par les différents comités syndicaux. Depuis 2008, les formations nécessaires (permis, CACES, autres) ont permis le développement de certaines de ces compétences et ont permis aux agents de travailler en sécurité et en conformité avec la réglementation.

Ces évolutions ont été validées et souhaités par les conseils municipaux pour que les travaux réalisées dans les communes puissent être fait à moindre coût, le SIVOM ne prenant pas de bénéfices à la différence des entreprises privées.

Le budget du SIVOM (annexe 1) a forcément été impacté par ces évolutions. Depuis 2008, le Président a proposé des solutions permettant de maintenir le coût horaire du travail des agents (voir annexe 2) : embauche d'un apprenti, embauche d'agents en contrats aidés.

Ces embauches permettent au SIVOM de proposer du travail à des habitants de nos villages tout en accroissant le nombre d'heures. Le Président tient à rappeler que sur les douze agents du SIVOM, neuf habitent dans les communes membres.

Le Président rappelle également les avantages de la mutualisation, car il est facile d'oublier les avantages économiques qu'elle représente pour ne plus voir que les dépenses occasionnées :

- 1 seul atelier à entretenir et à maintenir aux normes au niveau réglementation du travail au lieu de 8. Il faut cependant maintenir un lieu de stockage dans chaque commune mais celui-ci est réduit à son minimum (pas besoin de chauffage, ni d'électricité, ni WC, ...)
- Achat de matériels conséquents difficilement finançables par une seule commune
- Multiplication des compétences des agents
- Moins d'impact sur le travail en cas d'arrêt maladie ou de vacances

Cette mutualisation a permis de réduire la sous-traitance dans beaucoup de domaines.

Il semblait important au Président de rappeler certains éléments et principes du SIVOM. Une réunion de préparation du budget s'est déroulée avec le Président, le Vice-Président et le directeur le 21 février. Une deuxième réunion de préparation s'est déroulée le 20 mars avec les maires des communes ayant transféré la compétence « entretien général » et/ou la compétence « secrétariat de mairie ».

Le projet de budget 2015 du SIVOM se décompose en 4 parties :

- Les charges salariales : 72%
- Les charges générales : 18%
- Les remboursements d'emprunts : 6%
- Les investissements : 4%

Les charges salariales augmentent un peu chaque année. Même si le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis 2010, il y a des augmentations des salaires à l'ancienneté et des augmentations des taux de cotisations patronales. L'année 2015 voit également une forte augmentation de l'assurance du personnel (+55% = + 4500 €). L'agent André BREUILLOT a été arrêté 6 mois de septembre 2014 à février 2015 et a été remplacé par un CDD. Suite à cet arrêt et à la reconnaissance en maladie professionnelle, l'agent a repris son travail en mi-temps thérapeutique. L'aménagement de son poste fait que des missions bien spécifiques vont lui être confiées (épareuse, traitements phytosanitaires, réalisation de plans de fauchage,...) et il ne sera plus en équipe avec les autres agents. Il sera bien évidemment tenu compte de son temps de travail dans chaque commune dans la répartition global des agents. Pour maintenir une productivité équivalente, le Président a proposé dans son premier projet de budget de conserver un agent en CDD à temps plein pendant les 6 mois de mi-temps thérapeutique. Le Vice-Président ayant exprimé le souhait de ne pas voir ce CDD mis en place, quitte à ce que la commune de Boussières réduise son temps de travail d'agents pendant 6 mois, le Président n'a pas reconduit ce CDD qui s'est donc arrêté comme prévu le 28 février. Le Président maintient quand même dans son projet de budget un CDD de 3 mois à temps plein qui compensera le mi-temps thérapeutique mis en place, pour proposer aux communes le même nombre d'heures de travail que d'habitude. Ce CDD pourrait être prévu de mi-avril à mi-juillet, pendant les 3 mois demandant le plus de temps de travail aux communes. Le Président annonce qu'aucun Maire ne lui a demandé de réduire les heures de travail faites par le SIVOM à l'exception du Maire de Boussières. Quasiment toutes les autres communes demandent même depuis 2 ans des heures en plus avec les agents en CAE.

Depuis 2008, de nombreuses décisions ont été prises pour empêcher les charges générales de trop augmenter et même pour les réduire quand c'était possible :

- Réduction des dépenses en électricité en installant des radiateurs basse consommation
- Réduction des dépenses en carburant en installant des cuves de stockage
- Réduction des dépenses en entretien de matériel roulant et autres en privilégiant l'entretien par les agents
- Changement d'assurance après consultation pour une assurance couvrant mieux les risques pour un coût moindre
- Réduction des frais de téléphonie en passant par un seul fournisseur très économique

Le taux d'endettement du SIVOM est resté constant ces dernières années malgré de nombreux investissements.

Les investissements sont réguliers depuis 2002 (date d'achat du 1^{er} tracteur avec épareuse et de la goudronneuse), que ce soit en petit matériel espaces verts ou électroportatif pour compléter l'existant ou remplacer, ou que ce soit en matériel lourd. La commission d'investissement du SIVOM dirigé par le Vice-Président a d'ailleurs proposé ces deux dernières années l'achat d'un nouveau tracteur pour répondre à divers besoins et l'achat d'un broyeur à végétaux pour réduire les temps de transport en déchetterie et anticiper des futures dépenses d'accès à la déchetterie. Ces investissements ne sont guère compatibles avec une réduction du personnel du SIVOM puisqu'il faut bien évidemment du personnel pour utiliser ces nouveaux outils.

De plus, ces investissements représentent une dépense à l'achat (malgré les subventions pour le broyeur) et également des frais d'entretien qui viennent s'ajouter aux charges générales.

Le Président conclue cette explication du budget proposé pour 2015 en affirmant son souhait de voir le SIVOM répondre aux besoins et aux attentes des communes. Le Président estime que beaucoup de décisions ont été prises pour réduire les dépenses des charges générales. Pour réduire les dépenses en charges salariales, il faut réduire le nombre des agents. Or pour cela, il faut réduire les missions du SIVOM en réduisant les services à la population ou en faisant appel à de la sous-traitance. Le Président rappelle que les communes ont transféré certaines compétences au SIVOM et que les statuts ne prévoient pas qu'une commune puisse réduire sa participation au SIVOM pour faire appel à de la sous-traitance pour des missions que le SIVOM est capable d'effectuer. Il faudrait envisager une sous-traitance gérée par le syndicat, mais encore une fois, cela n'est guère compatible avec les investissements réalisés dernièrement et l'impact financier doit la justifier. Le Président propose au contraire aux communes de faire effectuer une majorité des travaux communaux par les agents du SIVOM de manière à réduire les dépenses communales, et à organiser aux mieux les travaux demandés aux agents de manière à optimiser leur travail et à réduire les déplacements inutiles et les pertes de temps associées.

L'annexe 3 présente les temps de travaux des agents par semaine pour les communes du SIVOM et des alentours. Ces temps sont rapportés à la population par tranche de 100 habitants pour pouvoir être comparés. Ce n'est pas une comparaison idéale mais cela permet de dégager certaines tendances. Il est intéressant de constater que la compétence « secrétariat / comptabilité des communes » mise en place sur Rancenay, Thoraise et Vorges les Pins a permis de réduire ce temps de travail de manière à être en dessous de la moyenne des communes du SIVOM et de celle des communes avoisinantes. Il est cependant à noter que les secrétariats des mairies avoisinantes, par rapport à celles du SIVOM ayant transféré la compétence « entretien général », ont à gérer en plus la gestion du personnel technique et les factures et commandes liées à ce personnel. La mutualisation du personnel pour cette compétence permet cependant de disposer toujours d'un agent en cas d'urgence et d'absence (l'un des deux agents en place ou par défaut le directeur). Pour les agents de la compétence « entretien général », la comparaison est plus compliquée car les missions sont différentes d'une commune à l'autre en fonction de la typologie des communes et des sous-traitances mises en place. Il se dégage tout de même de cette annexe que la moyenne des communes du SIVOM n'est que très légèrement supérieure à la moyenne des communes avoisinantes. Mais celles-ci sous-traitent cependant toutes un voire plusieurs des travaux suivants, qui sont pour la plupart chronophages: épareuse, entretien de la voirie, aménagement spécifique de bâtiments, travaux en hauteur, entretien des réseaux d'eau.

Cette étude permet de montrer que les temps de travail dans les communes du SIVOM sont bien adaptés à la réalité des besoins et qu'une certaine efficacité en temps de travail est obtenue par rapport aux autres communes.

Le Président précise que sauf demande contraire, le SIVOM proposera aux communes le même nombre d'heures de travail en contrat aidé à 6 €/h que l'année précédente, la simulation budgétaire intégrant un engagement identique à 2014.

Le Président termine en expliquant que, suite aux réunions de préparation du budget, il propose pour la compétence entretien général deux options au budget proposé (voir l'annexe 4).

L'option 1 prévoit que le CDD de 3 mois n'est pas mis en place, ce qui permet une économie de 7000 € répartie entre les communes, mais ce qui correspond aussi à 400 heures de travail en moins dans les communes, sachant que la productivité de l'agent en mi-temps thérapeutique pendant 6 mois est fortement réduite.

L'option 2 prévoit que le CDD de 3 mois n'est pas mis en place, ce qui permet une économie de 7000 € pour la seule commune de Boussières dont le Maire a exprimé le souhait d'avoir moins d'heures de travail, ce qui correspond aussi à 400 heures de travail en moins pour la commune.

Le Président demande à chaque commune de se prononcer sur l'option à mettre en place si besoin.

Les représentants de la commune de Vorges les Pins choisissent l'option 1. Les autres représentants choisissent l'option 2, qui est donc retenue.

Le Président donne lecture du projet de budget primitif 2015, modifié par l'option 2

FONCTIONNEMENT	BP 2014	CA 2014	BP 2015
Dépenses de fonctionnement	463 413,62 €	419 606,91 €	470 960.00 €
Charges à caractère général	91 633,62 €	79 364,53 €	86 810.00 €
Charges de personnel	315 620,00 €	309 409,31 €	325 170.00 €
Charges d'élus et gestion courante	15 000,00 €	14 452,14 €	15 000.00 €
Charges financières (intérêts)	9 000,00 €	8 914,43 €	8 700.00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	1 600,00 €	1 466,50 €	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections	6 000,00 €	6 000,00 €	0.00 €
Virement à la section d'investissement	24 560,00 €	0,00 €	35 280.00 €
Recettes de fonctionnement	463 413,62 €	457 013,14 €	470 960.00 €
Participation des communes	410 096,29 €	410 097,63 €	415 207.08 €
Prestations de services	11 000,00 €	1 534,10 €	3 000.00 €
Atténuation de charges	30 000,00 €	32 644,50 €	36 500.00 €
Remboursement assurances	2 924,62 €	3 210,65 €	0.00 €
Mandats annulés exercice antérieur	0,00 €	133,55 €	0.00 €
Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections	6 000,00 €	6 000,00 €	0.00 €
Excédent antérieur reporté	3 392,71 €	3 392,71 €	16 252.92 €

INVESTISSEMENT	BP 2014	CA 2014	BP 2015
Dépenses d'investissement	92 502,36 €	92 045,28 €	62 753.31 €
Remboursement d'emprunt (capital)	17 500,00 €	17 205,29 €	21 300.00 €
Immobilisations corporelles	41 300,00 €	41 137,63 €	20 300.00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	33 702,36 €	33 702,36 €	21 153.31 €
Recettes d'investissement	92 502,36 €	70 891,97 €	62 753.31 €
FCTVA	4 440,00 €	6 189,61 €	2 320.00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	33 502,36 €	33 702,36 €	21 153.31 €
Emprunt	25 000,00 €	25 000,00 €	0.00 €
Subventions	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00 €	6 000,00 €	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	24 560,00 €	0,00 €	35 280.00 €

Puis il présente la vue d'ensemble du budget primitif pour l'exercice 2015.

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits de fonctionnement	470 960.00 €	454 707.08 €
	Report exercice 2014	0.00 €	16 252.92 €
	Total	470 960.00 €	470 960.00 €
Section d'investissement	Crédits d'investissement	41 600.00 €	62 753.31 €
	Report exercice 2014	21 153.31 €	0.00 €
	Restes à réaliser 2014	0.00 €	0.00 €
	Total	62 753.31€	62 753.31 €
TOTAL		533 713.31 €	533 713.31 €

Le Président fait procéder au vote de ce budget.

Le comité syndical à l'unanimité approuve le budget primitif 2015.

5) Participation des communes en 2015

Le Président expose qu'en fonction des statuts du SIVOM mis à jour le 21 février 2014, des compétences prises par les communes et d'après les besoins des différents services pour leur fonctionnement, la répartition des frais par commune en 2015 est la suivante:

	A.-Dessous	A.-Dessus	Beure	Boussières	Busy	Larnod	Rancenay	Thoraise	Torpes	Vorges
Entretien général	1 217 €	1 521 €		8 824 €	4 869 €	4 260 €	608 €	1 521 €		4 564 €
Entretien réseaux AEP				989 €				261 €		
Eclairage public			631 €	505 €	266 €			136 €	452 €	258 €
Maintenance info.				278 €	146 €			75 €		
Déneigement					238 €	280 €	124 €	123 €		232 €
Secrétariat							381 €	381 €		800 €
Sous-Total Gestion	1 217 €	1 521 €	631 €	10 596 €	5 519 €	4 540 €	1 113 €	2 497 €	452 €	5 854 €
Entretien général	13 371 €	17 128 €		90 077 €	56 881 €	48 595 €	7 885 €	19 113 €		53 210 €
Eclairage public			5 342 €	4 504 €	2 010 €			1 404 €	2 939 €	1 620 €
Relais Assistantes Mat.	179 €			815 €	412 €	481 €		216 €		397 €
Déneigement					525 €	2 158 €	216 €	215 €		1 053 €
Entretien réseaux AEP				4 266 €				1 128 €		
Secrétariat							10 519 €	10 519 €		22 089 €
Maintenance info.				1 113 €	586 €			303 €		
Sous-Total Compétences	13 550 €	17 128 €	5 342 €	100 775 €	60 414 €	51 234 €	18 620 €	32 898 €	2 939 €	78 369 €
TOTAL PAR COMMUNE	14 767 €	18 649 €	5 973 €	111 370 €	65 933 €	55 774 €	19 733 €	35 395 €	3 391 €	84 223 €
Rappel 2014	14 584 €	18 314 €	5 820 €	116 804 €	65 242 €	53 697 €	18 195 €	33 740 €	4 136 €	79 566 €
Rappel 2013	14 189 €	17 539 €	5 607 €	117 100 €	60 946 €	49 538 €	16 917 €	32 446 €	3 092 €	73 487 €
Rappel 2012	13 055 €	16 171 €	5 231 €	105 923 €	55 655 €	45 605 €	13 570 €	26 870 €	2 883 €	63 843 €
Rappel 2011	12 741 €	15 661 €	5 703 €	101 672 €	55 154 €	43 855 €	6 264 €	19 274 €	3 073 €	50 710 €

Les titres émis pour les frais de gestion 2015 seront les suivants :

Gestion des services	2015	T1	T2	T3	T4
Abbans-Dessous	1 217 €	293,25 €	293,25 €	315,25 €	315,25 €
Abbans-Dessus	1 521 €	366,25 €	366,25 €	394,25 €	394,25 €
Beure	631 €	152,25 €	152,25 €	163,25 €	163,25 €
Boussières	10 596 €	2 553,00 €	2 553,00 €	2 745,00 €	2 745,00 €
Busy	5 519 €	1 311,75 €	1 311,75 €	1 447,75 €	1 447,75 €
Larnod	4 540 €	1 073,00 €	1 073,00 €	1 197,00 €	1 197,00 €
Rancenay	1 113 €	268,50 €	268,50 €	288,00 €	288,00 €
Thoraise	2 497 €	601,25 €	601,25 €	647,25 €	647,25 €
Torpes	452 €	108,75 €	108,75 €	117,25 €	117,25 €
Vorges	5 854 €	1 374,25 €	1 374,25 €	1 552,75 €	1 552,75 €
Total	33 940 €	8 102,25 €	8 102,25 €	8 867,75 €	8 867,75 €

Les titres émis pour les compétences 2015 seront les suivants :

Compétences	2015	T1	T2	T3	T4
Abbans-Dessous	13 550 €	3 354,58 €	3 354,58 €	3 420,42 €	3 420,42 €
Abbans-Dessus	17 128 €	4 164,58 €	4 164,58 €	4 399,42 €	4 399,42 €
Beure	5 342 €	1 228,17 €	1 228,17 €	1 442,83 €	1 442,83 €
Boussières	100 775 €	26 521,06 €	26 521,06 €	23 866,44 €	23 866,44 €
Busy	60 415 €	14 067,06 €	14 067,06 €	16 140,44 €	16 140,44 €
Larnod	51 234 €	12 066,15 €	12 066,15 €	13 550,85 €	13 550,85 €
Rancenay	18 620 €	4 283,70 €	4 283,70 €	5 026,30 €	5 026,30 €
Thoraïse	32 898 €	7 384,07 €	7 384,07 €	9 064,93 €	9 064,93 €
Torpes	2 939 €	961,75 €	961,75 €	507,75 €	507,75 €
Vorges	78 369 €	18 432,71 €	18 432,71 €	20 751,79 €	20 751,79 €
Total	381 270 €	92 463,83 €	92 463,83 €	98 171,17 €	98 171,17 €

Le comité syndical après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Président à émettre les titres de recettes correspondant.

6) Participation au CNAS pour les retraités du SIVOM

Le Président rappelle qu'un agent du SIVOM est parti en retraite en 2014 et qu'il est possible qu'il continue de bénéficier des aides du CNAS. Pour cela, il faut que le comité syndical délibère pour étendre aux retraités l'adhésion du SIVOM au CNAS. En 2015, le montant prévisionnel de participation de la collectivité est de 137.38 € par bénéficiaire.

Les délégués sont d'accord sur le principe à partir du moment où l'agent en retraite se sert effectivement des avantages liés au CNAS.

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité l'adhésion du SIVOM au CNAS pour les agents en retraite.

7) Questions diverses

- M. ASTRIC explique que la commune de Boussières a déjà transféré une partie de sa compétence assainissement à la ville de Besançon, et que le transfert aux intercommunalités à fiscalité propre des compétences concernant l'eau et l'assainissement sera obligatoire avant fin 2017. Il estime ainsi qu'un cinquième du travail des agents dans sa commune du SIVOM sera prochainement transféré à la CAGB. Il estime qu'il faut soit réduire le personnel (en profitant du départ en retraite prochain de deux agents), soit que Boussières puisse transférer des parts à d'autres communes. Le Président rappelle que la commune de Boussières s'est engagée par délibération à occuper et financer l'équivalent de 29 trentièmes de 2 agents à temps plein, soit 29 parts sur les 90 proposés. Réduire le personnel revient à réduire le nombre de parts proposés par le SIVOM et donc à augmenter les charges fixes sur chaque part, ce qui augmenterait le coût d'une part sans avoir de temps de travail en plus. M. PIGUET informe le comité que la commune de Rancenay pourrait être intéressée pour prendre quelques parts en plus.

Le comité syndical charge le Président de travailler sur cet éventuel transfert et sur les solutions à mettre en place.

- Les représentants des communes de Larnod et Boussières demandent à ce que soit mise en place une annualisation du temps de travail, car il y a trop d'heures de travail en avril et pas assez le reste de l'année. Le Directeur rappelle que l'annualisation du temps de travail avait été mise en place avec des semaines de travail de 44h, 35h et 30h en fonction des saisons et que ce sont les communes de Boussières et Larnod qui ont demandé de supprimer cette annualisation. L'actuelle annualisation fait travailler les agents 37h30 par semaine d'avril à septembre et 30h le reste de l'année, ce qui donne droit aux agents à environ 6 jours de RTT.

Le comité syndical estime qu'il serait souhaitable de modifier l'annualisation du temps de travail en réduisant le temps de travail de décembre à mars, et en renforçant le temps de travail le reste de l'année. Il charge le Président de mettre en place ce nouvel aménagement du temps de travail avec les agents.

Le Président tient à préciser que sa commune a fait le choix de faire réaliser la plus grande partie de ses travaux d'entretien par les agents du SIVOM plutôt que de sous-traiter à des entreprises privées. Ce choix lui permet de faire des économies importantes et de fournir aux agents du travail toute l'année en programmant les travaux à réaliser en fonction des saisons.

- Le Président informe les délégués qu'il a réuni les maires des différentes communes ayant transféré leur compétence « entretien général » au SIVOM, pour préparer cette réunion. Lors de cette réunion, la question d'une réduction des indemnités du Président et du Vice-Président a été évoquée. Le Président estime que sa fonction lui prend l'équivalent de 60h de travail par mois et que son indemnité de 524.25 € est justifiée. Le comité syndical prend acte de cette justification.

Le Président lève la séance à 20h30.

Annexe 1 (fonctionnement)

	BP 2014	CA 2014	BP 2015
Dépenses de fonctionnement SIVOM	463 413,62 €	419 606,91 €	477 960,00 €
Charges à caractère général	91 633,62 €	79 364,53 €	86 810,00 €
<i>Achats de matériels / travaux en régie</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Eau</i>	250,00 €	398,44 €	440,00 €
<i>Electricité</i>	2 300,00 €	1 704,88 €	1 850,00 €
<i>Redevance ordures ménagères</i>	300,00 €	133,85 €	200,00 €
<i>Remboursement autres organismes</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Carburant</i>	16 000,00 €	14 750,05 €	15 500,00 €
<i>Fournitures d'entretien</i>	2 300,00 €	5 148,77 €	5 700,00 €
<i>Petit équipement</i>	2 200,00 €	2 073,04 €	5 900,00 €
<i>Fournitures de voirie</i>	1 000,00 €	421,08 €	500,00 €
<i>Vêtements de travail</i>	3 624,62 €	3 046,45 €	2 600,00 €
<i>Autres fournitures</i>	700,00 €	451,09 €	800,00 €
<i>location matériel</i>	100,00 €	214,08 €	300,00 €
<i>Fournitures administratives</i>	400,00 €	220,12 €	400,00 €
<i>photocopieur</i>	1 250,00 €	1 206,36 €	2 950,00 €
<i>entretien des bâtiments</i>	200,00 €	88,48 €	400,00 €
<i>entretien matériel roulant</i>	12 600,00 €	6 340,91 €	9 500,00 €
<i>entretien autres matériels</i>	6 500,00 €	5 422,27 €	6 500,00 €
<i>Indemnité percepteur</i>	200,00 €	166,10 €	200,00 €
<i>assurances</i>	5 000,00 €	4 778,41 €	5 120,00 €
<i>fêtes et cérémonies</i>	400,00 €	381,00 €	500,00 €
<i>Divers</i>	100,00 €	275,04 €	300,00 €
<i>Annonces et insertions</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>frais de mission</i>	400,00 €	371,69 €	500,00 €
<i>frais d'affranchissement</i>	250,00 €	0,00 €	350,00 €
<i>frais de communication</i>	1 200,00 €	1 139,92 €	1 200,00 €
<i>autres services extérieurs</i>	100,00 €	0,00 €	100,00 €
<i>formations</i>	2 300,00 €	358,80 €	4 500,00 €
<i>Entretien éclairage public</i>	29 000,00 €	27 814,70 €	17 500,00 €
<i>Relais Parents / Assistantes Maternelles</i>	2 459,00 €	2 459,00 €	2 500,00 €
<i>Stagiaires</i>	500,00 €	0,00 €	500,00 €

Annexe 1 (fonctionnement suite)

	BP 2014	CA 2014	BP 2015
Charges de personnel	315 620,00 €	309 409,31 €	332 170,00 €
<i>salaire brut titulaires</i>	182 300,00 €	171 442,66 €	164 600,00 €
<i>charges patronales titulaires</i>	85 000,00 €	78 424,17 €	82 000,00 €
<i>assurances titulaires</i>	5 900,00 €	6 624,32 €	10 200,00 €
<i>salaire brut non titulaires</i>	32 000,00 €	31 365,62 €	49 000,00 €
<i>charges patronales non titulaires</i>	2 500,00 €	9 725,05 €	14 000,00 €
<i>assurances non titulaires</i>	200,00 €	134,77 €	250,00 €
<i>salaire brut apprenti</i>	4 500,00 €	7 373,53 €	7 000,00 €
<i>charges patronales apprenti</i>	200,00 €	301,39 €	400,00 €
<i>fnc supp familial de traitement</i>	2 400,00 €	3 760,00 €	4 100,00 €
<i>Médecine du travail</i>	620,00 €	257,80 €	620,00 €
Charges d'élus	15 000,00 €	14 452,14 €	15 000,00 €
Charges financières (intérêts)	9 000,00 €	8 914,43 €	8 700,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	1 600,00 €	1 466,50 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €
Virement à la section d'investissement	24 560,00 €	0,00 €	35 280,00 €
	BP 2014	CA 2014	BP 2015
Recettes de fonctionnement	463 413,62 €	457 013,14 €	477 960,00 €
<i>Participation des communes</i>	410 096,29 €	410 097,63 €	422 207,08 €
<i>Prestations de services</i>	11 000,00 €	1 534,10 €	3 000,00 €
<i>Atténuation de charges</i>	30 000,00 €	32 644,50 €	36 500,00 €
<i>Remboursement assurances</i>	2 924,62 €	3 210,65 €	0,00 €
<i>Mandats annulés exercice antérieur</i>	0,00 €	133,55 €	0,00 €
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €
<i>Excédent antérieur reporté</i>	3 392,71 €	3 392,71 €	16 252,92 €

Annexe 1 (investissement)

	BP 2014	CA 2014	BP 2015
Dépenses d'investissement	92 502,36 €	92 045,28 €	62 753,31 €
Remboursement d'emprunt (capital)	17 500,00 €	17 205,29 €	21 300,00 €
Immobilisations corporelles	41 300,00 €	41 137,63 €	20 300,00 €
<i>Matériels et outillage</i>	<i>6 300,00 €</i>	<i>4 337,63 €</i>	<i>20 300,00 €</i>
<i>Matériel roulant</i>	<i>35 000,00 €</i>	<i>36 800,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	33 702,36 €	33 702,36 €	21 153,31 €
	BP 2014	CA 2014	BP 2015
Recettes d'investissement	92 502,36 €	70 891,97 €	62 753,31 €
FCTVA	4 440,00 €	6 189,61 €	2 320,00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	33 502,36 €	33 702,36 €	21 153,31 €
Emprunt	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Produit des cessions	5 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €
Opération d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement	24 560,00 €	0,00 €	35 280,00 €

Annexe 1 (répartition par commune)

Répartition SIVOM 2015 des coûts par commune

	A.-Dessous	A.-Dessus	Beure	Boussières	Busy	Larnod	Rancenay	Thoraise	Torpes	Vorges
Entretien général	1 217 €	1 521 €		8 824 €	4 869 €	4 260 €	608 €	1 521 €		4 564 €
Entretien réseaux AEP				989 €				261 €		
Eclairage public			631 €	505 €	266 €			136 €	452 €	258 €
Maintenance info.				278 €	146 €			75 €		
Déneigement					238 €	280 €	124 €	123 €		232 €
Secrétariat							381 €	381 €		800 €
Sous-Total Gestion	1 217 €	1 521 €	631 €	10 596 €	5 519 €	4 540 €	1 113 €	2 497 €	452 €	5 854 €
Entretien général	13 371 €	17 128 €		97 077 €	56 881 €	48 595 €	7 885 €	19 113 €		53 210 €
Eclairage public			5 342 €	4 504 €	2 010 €			1 404 €	2 939 €	1 620 €
Relais Assistantes Mat.	179 €			815 €	412 €	481 €		216 €		397 €
Déneigement					525 €	2 158 €	216 €	215 €		1 053 €
Entretien réseaux AEP				4 266 €				1 128 €		
Secrétariat							10 519 €	10 519 €		22 089 €
Maintenance info.				1 113 €	586 €			303 €		
Sous-Total Compétences	13 550 €	17 128 €	5 342 €	107 775 €	60 414 €	51 234 €	18 620 €	32 898 €	2 939 €	78 369 €
TOTAL PAR COMMUNE	14 767 €	18 649 €	5 973 €	118 370 €	65 933 €	55 774 €	19 733 €	35 395 €	3 391 €	84 223 €
Rappel 2014	14 584 €	18 314 €	5 820 €	116 804 €	65 242 €	53 697 €	18 195 €	33 740 €	4 136 €	79 566 €
Rappel 2013	14 189 €	17 539 €	5 607 €	117 100 €	60 946 €	49 538 €	16 917 €	32 446 €	3 092 €	73 487 €
Rappel 2012	13 055 €	16 171 €	5 231 €	105 923 €	55 655 €	45 605 €	13 570 €	26 870 €	2 883 €	63 843 €
Rappel 2011	12 741 €	15 661 €	5 703 €	101 672 €	55 154 €	43 855 €	6 264 €	19 274 €	3 073 €	50 710 €

Annexe 2 (évolution des coûts par compétence)

évolution des coûts par compétence								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Entretien général	273 342 €	279 506 €	278 191 €	281 918 €	291 093 €	325 312 €	336 264 €	340 644 €
<i>Nombre d'heure travaillées</i>	10 067	10 067	10 067	10 067	10 307	11 739	12 095	12 095
Coût horaire TTC	27,2 €	27,8 €	27,6 €	28,0 €	28,2 €	27,7 €	27,8 €	28,2 €
Eclairage public	14 708 €	10 727 €	16 352 €	18 463 €	17 058 €	18 288 €	20 386 €	20 089 €
Relais Assistantes Mat.	850 €	984 €	955 €	2 213 €	2 423 €	2 219 €	2 405 €	2 500 €
Entretien réseaux AEP	5 118 €	4 947 €	4 655 €	4 807 €	5 340 €	10 933 €	6 717 €	6 682 €
Secrétariat	XX	XX	XX	XX	XX	36 777 €	38 282 €	44 707 €
Maintenance info.	2 047 €	1 978 €	1 862 €	1 923 €	2 047 €	2 204 €	2 410 €	2 516 €
TOTAL	306 159 €	308 237 €	312 110 €	319 419 €	328 296 €	407 500 €	418 587 €	429 261 €

Note : le déneigement n'apparaît pas dans ce tableau car son coût est lié aux rigueurs des hivers et son évolution est donc chaotique.

Annexe 3 (statistiques)

2014	Population	Heures de secrétariat de mairie / semaine	h/par 100 hab	Heures entretien général / semaine	h/par 100 hab
Abbans-Dessous	234	10	4,3	11	4,8
Abbans-Dessus	304	6	2,0	15	5,0
Boussières	1086	70	6,4	82	7,6
Busy	572	16	2,8	56	9,8
Larnod	695	35	5,0	45	6,5
Rancenay	291	10	3,4	10	3,3
Thoraise	296	10	3,4	22	7,4
Vorges les Pins	576	21	3,6	52	9,1
Moyenne			4,4		7,2
Beure	1359	70	5,2	125	9,2
Torpes	1023	59	5,8	55	5,4
Grandfontaine	1467	79	5,4	70	4,8
Velesmes-Essarts	324	17	5,2	35	10,8
Dannemarie	1346	55	4,1	100	7,4
Montferrand	2195	70	3,2	140	6,4
Chenecey-Buillon	550	11	2,0	35	6,4
Liesle	512	21	4,1	35	6,8
Byans	533	20	3,8	42	7,9
Moyenne			4,3		6,8

Annexe 4 (options tenant compte d'une réduction du temps de travail)

Compétence "entretien général"								
	A.-Dessous	A.-Dessus	Boussières	Busy	Larnod	Rancenay	Thoraise	Vorges
Budget 2014	14 412 €	18 314 €	104 486 €	60 947 €	52 241 €	8 405 €	20 414 €	57 045 €
<i>Heures de travail</i>	<i>490 h</i>	<i>663 h</i>	<i>3 553 h</i>	<i>2 510 h</i>	<i>2 015 h</i>	<i>445 h</i>	<i>1 013 h</i>	<i>2 338 h</i>
Budget 2015 proposé	14 588 €	18 649 €	105 901 €	61 750 €	52 855 €	8 493 €	20 634 €	57 774 €
<i>Heures de travail</i>	<i>490 h</i>	<i>663 h</i>	<i>3 553 h</i>	<i>2 510 h</i>	<i>2 015 h</i>	<i>445 h</i>	<i>1 013 h</i>	<i>2 338 h</i>
Option 1 : - 3 mois de CDD répartis entre toutes les communes	14 277 €	18 260 €	103 645 €	60 505 €	51 766 €	8 337 €	20 245 €	56 608 €
<i>Heures de travail</i>	<i>472 h</i>	<i>640 h</i>	<i>3 424 h</i>	<i>2 439 h</i>	<i>1 953 h</i>	<i>436 h</i>	<i>990 h</i>	<i>2 271 h</i>
Option 2 : - 3 mois de CDD pour Boussières	14 588 €	18 649 €	98 901 €	61 750 €	52 855 €	8 493 €	20 634 €	57 774 €
<i>Heures de travail</i>	<i>490 h</i>	<i>663 h</i>	<i>3 153 h</i>	<i>2 510 h</i>	<i>2 015 h</i>	<i>445 h</i>	<i>1 013 h</i>	<i>2 338 h</i>